

# Maison numérique des blessés

## **Ministère des Armées, Secrétariat général pour l'administration**

Le projet vise à dématérialiser les démarches des militaires blessés et des familles endeuillées. Via une plateforme numérique, ils pourront faire leur demande de pension militaire d'invalidité, d'indemnisation complémentaire, leurs demandes aux fonds de prévoyance et de l'aéronautique. Elle sera accessible à tous les bénéficiaires sur internet en 2021, et à terme y compris la gendarmerie nationale et certains ayants-droits pour le ministère de la Justice et le ministère des affaires étrangères.

## **Les bénéfices du projet**

- Le projet facilitera les démarches administratives des militaires et leurs familles, rendues complexes et s'effectuant essentiellement par papier à l'heure actuelle
- Il permettra un gain de temps pour le travail des agents du ministère des Armées

## **Montant accordé par le FTAP**

**300 000 €**